



## CHARTE DE MODÉRATION FACEBOOK ET INSTAGRAM DE LA VILLE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

***La charte de modération et d'utilisation des comptes sur les réseaux sociaux de la Ville de Villefranche-sur-Saône a été élaborée afin de préciser aux utilisateurs et aux abonnés des comptes de la ville @villefranchesursaone officiel, les conditions d'utilisation, de consultation et d'interaction de ces derniers.***

### RAPPEL

Les comptes sur les réseaux sociaux de la ville de Villefranche ne constituent pas un espace dédié aux demandes concernant la vie quotidienne. Pour ce type de demande, envoyer un mail à [contact@villefranche.net](mailto:contact@villefranche.net) afin d'être redirigé vers le service concerné.

### Objectifs des différents supports de communication

Les pages Facebook et Instagram @villefranchesursaone officiel visent à informer les internautes sur l'action des services municipaux sur le territoire caladois.

Ce sont des espaces ouverts à tous qui cherchent à favoriser le débat public. Il ne s'agit pas d'un outil à vocation politique, mais d'un outil à vocation de relais des manifestations organisées par la Ville ou ses associations locales et d'y convier un large public. Les pages Facebook et Instagram de Villefranche ne sont qu'un support de communication, au même titre que le site Internet ou le magazine municipal. Il convient donc de respecter la présente charte afin que l'information soit diffusée plus largement à l'attention des usagers caladois ou des touristes souhaitant connaître notre histoire, nos traditions et notre quotidien.

### Objectifs de la charte

La présente charte d'utilisation et de modération de la page Facebook et de la page Instagram a été élaborée afin de préciser aux abonnés desdites pages @villefranchesursaone officiel, ainsi que, plus généralement, aux utilisateurs des supports de communication et d'information, les conditions de consultation et d'interactions paisibles et pertinentes. Elle s'applique donc à tous les utilisateurs des pages Facebook et Instagram.



L'utilisateur qui consulte, s'abonne, « like » et interagit avec les pages @villefranchesursaone officiel accepte sans réserve la présente charte et s'engage à la respecter. Le non-respect des règles de bonnes pratiques et des dispositions légales mentionnées ci-dessous entraînera la modération des publications et des commentaires.

## Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés

Le service Communication de la ville de Villefranche-sur-Saône, qui assure la responsabilité de la gestion de ces pages, se réserve le droit de supprimer ou de masquer toutes les publications contraires :

- À l'ordre public,
- Aux bonnes mœurs,
- Aux droits d'auteur ou droits voisins,
- Au droit applicable aux bases de données,
- Au droit des marques,
- Au droit au respect de la vie privée ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

Il en est de même pour les publications à caractère :

- Violent
- Raciste
- Injurieux
- Grossier
- Diffamatoire
- Discriminant
- Illicite
- Obscene ou de nature à heurter la sensibilité d'autrui
- Faisant l'apologie de crimes de guerre
- Appelant à la violence de quelque façon sur autrui, qu'elle soit morale ou physique.

Cette liste est non exhaustive et ne se voit opposer aucune limite du moment que le message rédigé porte atteinte à une personne morale ou physique.

Les messages à caractère publicitaire, petites annonces ou messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales seront systématiquement supprimés, de même que le détournement de la page afin d'y exercer de la propagande du prosélytisme politique, religieux ou sectaire. Les internautes et utilisateurs ne respectant pas ces règles peuvent se voir exclus des pages.



## Modération et suppression des contributions des utilisateurs

### Les commentaires

Les commentaires doivent être écrits dans un langage compréhensible par tous. Afin que le débat suscité par les publications soit riche, les internautes sont invités à débattre à l'aide d'arguments de fond et non d'inventives. De même, ils sont invités à réagir aux publications par des commentaires portant sur le sujet initial.

Le service Communication de la Ville de Villefranche-sur-Saône se réserve le droit de supprimer/masquer tout commentaire allant à l'encontre d'autrui et de la collectivité en tant que tel. La modération intervient a posteriori de la publication des commentaires. Le service Communication de la ville de Villefranche-sur-Saône se réserve le droit de considérer comme cyber-harcèlement l'utilisation massive des commentaires et la rédaction de messages identiques par les utilisateurs sous les publications des pages @villefranchesursaone officiel, ainsi que l'utilisation répétée des commentaires dont les messages ne comportent, en tant que tel, aucune information pour les autres usagers.

Les commentaires rédigés sous les publications de la Ville de Villefranche sont soumis aux mêmes contraintes que les publications.

L'utilisateur s'engage à respecter les règles suivantes :

- Les commentaires, réactions et toutes autres prises de parole doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges,
- Les commentaires, réactions et toutes autres prises de paroles ne doivent pas présenter de caractères répétitifs.

### **Types de commentaires systématiquement supprimés/masqués :**

- Les messages répétés identiques ou similaires,
- Les commentaires sans relation avec la publication d'origine,
- Les contenus à caractère partisan ou politique.

### Les partages

Les partages des publications des pages de @villefranchesursaone officiel sont soumis aux mêmes contraintes que les commentaires et publications.

Le partage des publications de la page Facebook et Instagram de la Ville de Villefranche sur-Saône doit être signalés comme tels. Les partages falsifiés ou partiels faisant endosser à la page Facebook et Instagram @villefranchesursaone officiel une opinion ou une déclaration fausse, erronée ou non exprimée préalablement sur le fil d'actualité du compte sont interdits.



## **Évolution de la page Facebook et Instagram @villefranchesursaone officiel**

Les modalités d'accès et d'utilisation de la page Facebook et de la page Instagram @villefranchesursaone officiel étant régies par la société META, celles-ci sont susceptibles d'évoluer, ce qui n'empêche pas l'application de la présente charte.

## **Responsabilité**

Les contributions publiées sur la page Facebook et sur la page Instagram @villefranchesursaone officiel sont collectées et conservées par la société META. Ainsi, afin d'exercer son droit d'accès, de rectification et de suppression des données, il convient de s'adresser directement à la société possédant ces supports de communication et d'information.

La Ville de Villefranche ne saurait être tenue responsable de la non-diffusion de message en raison d'incidents techniques, des contributions des utilisateurs de ses comptes et des conséquences de leur diffusion.

## **Contactez-nous !**

Pour toute demande, merci d'écrire sur [contact@villefranche.net](mailto:contact@villefranche.net)